N° 74 / Juin 2026

SAINT VAAST-SUR-SEULLES

Bulletin municipal



Site Internet : www.saintvaastsurseulles.fr
Email : saintvaastsurseulles@orange.fr
Tél. : 02.31.80.37.14

Le Conseil Municipal vous présente

Comité de Rédaction

Responsable de la Publication

André MARIE
Maire

Conception et mise en page

Yohan MORICE

Réalisation

I.M.B. - 14400 Bayeux

Sommaire

- Edito
- Elections municipales
- Commissions municipales
- Budget
- Délibérations
- Jumelage
- Méchoui
- Frelons
- Contrôle sanitaire
- Elagage
- Commémorations du 8 Mai
- Hommage
- La Flamme sous l’Arc de Triomphe
- Cérémonie à l’Arc de Triomphe
- Collecte des déchets
- Proposition de réunion 2AH
- Un rallye à Saint Vaast
- Jeux de l’été

Edito



Chères Vadastines, Chers Vadastins,

Les élections municipales ont constitué un moment fort de notre vie démocratique en ce début d'année 2026.

A travers leur participation, les Vadastines et les Vadastins ont exprimés leurs attentes, leurs priorités et leur vision de l'avenir pour notre commune. Cette nouvelle mandature s'ouvre dans un esprit de responsabilité, d'engagement et de dialogue. Je souhaite adresser mes félicitations à l'ensemble des élus et plus particulièrement la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil Municipal avec lesquels j'aurai plaisir à travailler dans un esprit constructif et respectueux.

Dans un contexte difficile, **Local, National et International**, nous poursuivrons avec détermination les projets nécessaires à l'accompagnement du développement de notre Commune, tout en veillant à préserver nos finances publiques.

Durant ce mandat, avec une équipe à la fois expérimentée et renouvelée, nous poursuivrons notre engagement au service de la population en restant attentifs et à l'écoute de chacun. Nous continuerons à développer notre village, à le moderniser, à l'animer et à le maintenir pus sûre et agréable à vivre. De nombreux projets vont voir le jour, avec la volonté constante de répondre aux attentes de nos concitoyens.

Parmi ces projets, figure les économies d'énergie. Et tout d'abord, le remplacement de la chaudière à fioul du gîte « Petit Domaine », par une pompe à chaleur (PAC) air-eau. Comme cela a été fait à la salle des fêtes- gîte de groupe. Il en va du confort des vacanciers, mais c'est aussi une économie non négligeable. Au fur et à mesure des budgets, les projets présentés pour l'avenir de Saint Vaast-sur-Seulles seront entrepris, et notamment la sécurité et l'entretien des bâtiments communaux.

Comme chaque début d'année, celui-ci a été marqué par un moment important de la vie de notre collectivité: le vote du budget municipal. Cet acte essentiel traduit concrètement les orientations que nous avons choisies pour notre commune. Il témoigne de notre volonté de poursuivre les investissements utiles, de maintenir un service public de qualité et de gérer avec rigueur les finances locales, dans un contexte qui reste exigeant.

Nous vous souhaitons un bon été.

Votre Maire
André MARIE

Elections municipales (1/2)

Dans notre commune, une seule liste était candidate au scrutin municipal.

Le taux de participation s'élève à **69,92%**. (**93 votants** sur **133 inscrits**)

La liste conduite par André MARIE recueille 100% des suffrages exprimés soit 79 voix. On a également décompté 11 bulletins nuls et 3 enveloppes vides.

La liste obtient donc 11 sièges au Conseil Municipal, conformément aux règles du scrutin de liste majoritaire.

Les résultats sont présentés ci-dessous avec le nom de la liste, la tête de liste, les résultats en pourcentage et en voix ainsi que les candidats figurant sur la liste.

Dans ce cas un seul tour, les candidats élus au Conseil Municipal sont indiqués dans les résultats publiés.

Liste : **AVEC VOUS, SAINT VAAST DEMAIN**

Tête de liste: **André MARIE**

Candidats de la liste:

- **André MARIE** (Elu)
- **Caroline AGNES** (Elue)
- **Loïc LE ROUESNIER** (Elu)
- **Myriam LAVILLE** (Elu)
- **Guillaume GOURNAY** (Elu)
- **Elodie SAINT-MARTIN** (Elue)
- **Régis LEGUAY** (Elu)
- **Laurie MASSA** (Elue)
- **Antoine COHIER** (Elu)
- **Clémentine MOUCHEL** (Elue)
- **Yohan MORICE** (Elu)



Résultat: **100%** (**79 voix**) – **11 sièges**

Elections municipales (2/2)

Elections du Maire et des adjoints

L'élection du Maire est toujours effectué par le conseil municipal, via un scrutin uninominal secret à la majorité absolue des membres du conseil municipal.

Le nouveau Conseil Municipal s'est réuni le Dimanche 22 Mars à 10h30 sous la présidence du doyen d'âge et Maire sortant.

Nombre de votants : 11

Après appel de candidature, un seul candidat : André MARIE.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret, suit le dépouillement.

Résultat : **11** bulletins de vote
Suffrages exprimés : **10**
Bulletin blanc : **1**

André MARIE est réélu Maire avec **10 voix** et installé pour un **6ème mandat.**

Comme l'exige la loi, il est ensuite procédé à la désignation des adjoints.

Un vote à mains levées décide du nombre des adjoints soit **2** adjoints.
Ils doivent se présenter sur une liste paritaire : **femmes, hommes**.
Afin de procéder au vote une suspension de séance de 5 minutes est organisée.
Ainsi deux listes sont constituées:
1ère liste: **Laurie MASSA – Régis LEGUAY**
2ème liste : **Caroline AGNES – Yohan MORICE**

Après un vote à bulletin secret, le résultat du dépouillement est le suivant:

1ère liste : **4** voix 2ème liste : **7** voix

Proclamation des résultat :
Mme **AGNES** et M. **MORICE** sont **reconduits** adjoints.

Commissions municipales (1/2)

Rôle et fonctionnement des commissions municipales

Au début du mandat, la mise en place des commissions municipales est une étape structurante. Elles ne sont pas de simples espaces de discussion. Elles permettent de préparer les décisions du conseil municipal, d'approfondir les dossiers techniques et d'associer les élus au suivi de politiques locales. Leur cadre est fixé par le Code général des collectivités territoriales (art. L.2121-22 et suivants). Bien organisées, elles sécurisent juridiquement les décisions et fluidifient le travail municipal. Encore faut-il en comprendre le rôle exact, les limites et les bonnes pratiques.

COMMISSIONS MUNICIPALES

- Gîtes (Mme Caroline AGNES, Mme Myriam LAVILLE)
- Numérique & Bulletins municipaux (M. Yohan MORICE)

COMMISSIONS EXTERIEURES

- S.I.V.O.S. : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (M. Loïc LE ROUESNIER)
- S.D.E.C. : Syndicat Départemental d'Energie du Calvados (M. Yohan MORICE & M. Antoine COHIER)
- A.D.M.R. : Aide à Domicile en Milieu Rural (Mme Myriam LAVILLE)
- S.I.A.D. : Soins Infirmiers à Domicile (Mme Myriam LAVILLE)
- Syndicat d'Eau du Vieux Colombier (M. Régis LEGUAY)

Les conseillers municipaux cités dans le fichier 'Conseillers Communautaires' sont aussi titulaires de cette même commissions à l'échelon municipal.

Commissions municipales (2/2)

Commissions Intercommunales

REGLE:

Chaque commune est représentée par un membre dans chaque commission. Les communes de Creully-sur-Seulles, Ponts-sur-Seulles, Tilly-sur-Seulles et Ver-sur-mer pourront avoir deux représentants dans toutes les commissions. Les communes de Asnelles, Graye-sur-mer, et Meuvaines pourront avoir deux représentants dans la commission n°3. Chaque conseiller communautaire doit être présent dans 1 commission au moins.

N°	Commission	Vice-président	Nom du représentant communal
1	Finances et action sociale	Richard VILLECHENON	M. André MARIE
2	Culture et médiathèques	Geneviève SIRISER	Mme Laurie MASSA
3	Cycle de l'eau, GEMAPI et surveillance des plages	Patrick LAVARDE	-
4	Développement économique et tourisme	Marc BREANT	Mme Laurie MASSA
5	Petite enfance, enfance, jeunesse et sport	Didier COUILLARD	M. André MARIE
6	Aménagement du territoire et numérique	Hervé GUIMBRETIERE	M. Yohan MORICE
7	Collecte et traitement des déchets ménagers	Sylvie LE BUGLE	M. Guillaume GOURNAY
8	Affaires scolaires et périscolaires	Daniel LESERVOISIER	Mme Caroline AGNES
9	Voiries	Guillaume LEMENAGER	M. Guillaume GOURNAY
10	Environnement, développement durable et schéma cyclable	Gabriel BOUVET	M. Régis LEGUAY
11	Entretien des bâtiments	Jean-François GUILBERT	M. Loïc LE ROUESNIER

Budget (1/15)

Comment lire le budget communal

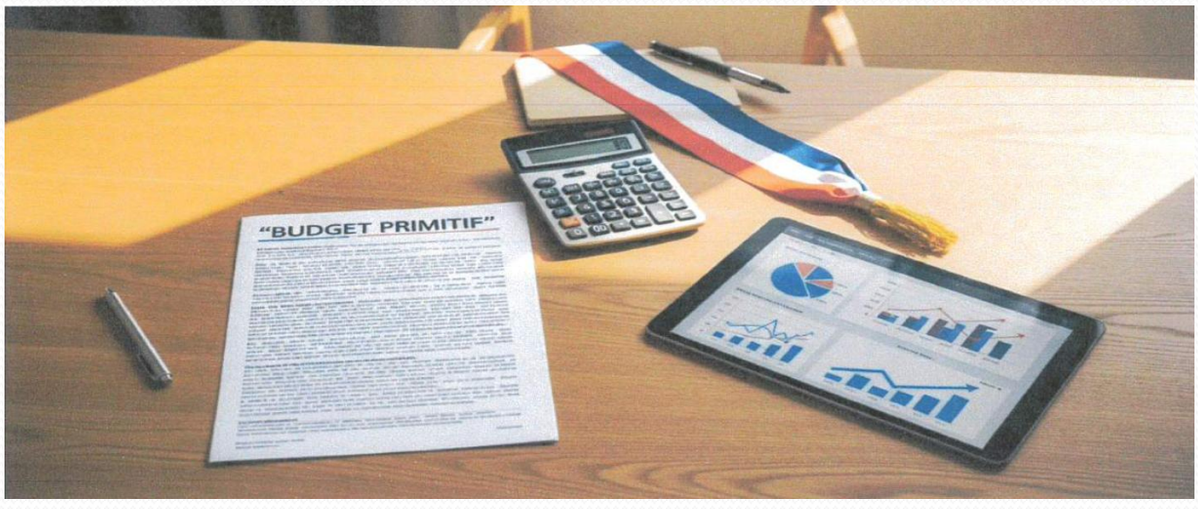

Introduction : Au-delà des chiffres, un acte politique majeur

Pour un nouvel élu, un citoyen engagé ou même un acteur administratif, se retrouver face à une liasse budgétaire peut s'avérer intimidant. Des centaines de lignes, des codes comptables obscurs et des colonnes de chiffres à n'en plus finir. Pourtant, savoir lire un budget communal est la compétence fondamentale de la démocratie locale. Le budget n'est pas un simple document comptable: c'est la traduction chiffrée du projet politique de la majorité municipale.

Selon les données de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), les communes françaises gèrent un budget cumulé de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Comprendre comment cet argent est collecté et dépensé est essentiel pour garantir une gestion saine et transparente. Dans ce guide complet, nous allons déconstruire la mécanique budgétaire, non pas comme un cours de comptabilité aride, mais comme un outil de pilotage stratégique.

Budget (2/15)

Comment lire le budget communal (suite)

1. **L'architecture fondamentale:** le principe de la séparation

Le première règle pour comprendre un budget municipal est d'assimiler sa structure binaire. Contrairement à une entreprise qui raisonne en compte de résultat et bilan, une collectivité territoriale doit présenter un bilan strictement équilibré (en dépenses et en recettes) divisé en deux sections étanches: la section de Fonctionnement et la section d'Investissement.

La Section de Fonctionnement: le quotidien (la gestion courante)

C'est la vie de tous les jours de la commune. Elle regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine, ainsi que les recettes régulières (fiscalité, dotations).

L'objectif: Dégager un excédent

Contrairement à l'Etat qui peut voter un budget en déficit, une commune à l'obligation légale (article L,1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT) de voter un budget en équilibre réel.

La Section d'Investissement: L'avenir (Le patrimoine)

Elle concerne les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine de la collectivité: construction d'une école, rénovation de voirie, achat de matériel durable, mais aussi le remboursement du capital de la dette.

Règle d'or:

On ne peut pas emprunter pour rembourser la dette ou payer les fonctionnaires. L'emprunt ne peut financer que de l'investissement. C'est un principe fondamental pour lire un budget communal sans faire de contresens.

Budget (3/15)

Comment lire le budget communal (suite)

2. **Décrypter la Section de Fonctionnement:** Où va l'argent ?

Pour analyser cette section, il faut se pencher sur les « Chapitres » de la nomenclature comptable (généralement la M57, généralisée depuis le 1er Janvier 2024) Voici les postes clés à surveiller:

Les Dépenses de Fonctionnement

- Le Chapitre 012 (Charges de personnel) : C'est souvent le poste le plus lourd. En moyenne nationale, il représente entre 50% et 55% des dépenses de fonctionnement des communes. Une augmentation brutale ici doit être justifiée (recrutements, Glissement Vieillesse Technicité – GCV, revalorisation du point d'indice).
- Le Chapitre 011 (Charges à caractère général) : cela regroupe l'eau, l'électricité, les fournitures, les prestations de services. Dans un contexte d'inflation énergétique, c'est un indicateur critique de la maitrise des coûts.
- Le Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : c'est ici que l'on trouve les subventions aux associations et au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). C'est un levier politique fort de soutien au tissu local.
- Le Chapitre 66 (Charges financières) : il s'agit uniquement des intérêts de la dette (pas du capital). Si ce chiffre explose, attention aux emprunts à taux variables ou structurés.

Les Recettes de Fonctionnement

Elles proviennent principalement de trois sources:

- Le Chapitre 73 (La fiscalité locale): Taxe foncière, taxe d'habitation (sur les résidences secondaires). C'est le levier d'autonomie financière
- Le Chapitre 74 (Les dotations de l'Etat): Principalement la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Elle a tendance à stagner ou à baisser, obligeant les élus à la prudence.
- Le Chapitre 70 (Les produits de services) : Cantine, crèche, occupation du domaine public

Budget (4/15)

Comment lire le budget communal (suite)

3. Le pivot du budget: L'Epargne Brute (CAF)

Si vous ne devez retenir qu'un seul concept pour lire un budget commune efficacement, c'est celui-ci. L'Epargne Brute ou Capacité d'Autofinancement (CAF) Brute, est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Formule:

Recettes de Fonctionnement – Dépenses de Fonctionnement = Epargne Brute

Pourquoi est-ce vital ?

Parce que cette épargne est le « bénéfice » de la commune qui va servir à :

- Rembourser le capital de la dette (obligatoire)
- Financer les investissements nouveaux (autofinancement)

Si l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette, la commune est en situation critique (effet de ciseaux).

4. Analyser la Section d'Investissement

L'investissement prépare l'avenir, mais il doit être soutenable. Voici comment il se finance:

- L'autofinancement (Virement de la Section de Fonctionnement): C'est l'épargne nette (Epargne Brute – Remboursement de la dette) injectée ici.
- Les subventions (le Chapitre 13) : DETR, DSIL, Fonds Européens. Une commune dynamique sait aller chercher ces fonds (souvent 20% à 80% du coût des projets).
- Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA): Un remboursement par l'Etat de la TVA payée sur les investissements. (généralement entre N+1 et N+2)
- L'emprunt (le Chapitre 16) : La variable d'ajustement pour boucler le budget.

Budget (5/15)

Comment lire le budget communal (suite)

5. Les ratios financiers à surveiller: L'analyse de l'expert

Pour évaluer la santé financière au-delà des valeurs absolues, il faut utiliser des ratios. L'OFGL (Observatoire des Finances de la Gestion Publique Locales) recommande de surveiller: la capacité de désendettement.

C'est le rapport entre l'encours total de la dette et l'épargne brute. Il indique en combien d'années la commune pourrait rembourser intégralement sa dette si elle y consacrait toute son épargne.

Zone verte : Moins de 7 ans

Zone de vigilance : Entre 7 et 10 ans

Zone rouge : Au-delà de 12 ans (seuil d'alerte généralement admis par les Chambres Régionales des Comptes)

C'est le poids des dépenses incompressibles (personnel + annuité de la dette) sur les recettes de fonctionnement. Plus ce ratio est élevé (supérieur à 60%), moins la commune a de marge de manœuvre en cas de coup dur.

6. Le cycle budgétaire: Ne pas confondre BP et CA

Enfin pour bien comprendre un budget municipal, il faut savoir quel document on lit:

- Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire): Discuté dans les deux mois précédant le vote du budget (obligatoire pour les communes > 3500 habitants). C'est le moment du débat politique sur les grandes masses.
- Le BP (Budget Primitif): C'est le budget prévisionnel, voté avant le 15 Avril. C'est une autorisation de dépenser.
- Le CA (Compte Administratif): C'est le bilan réel de ce qui s'est passé l'année précédente (voté avant le 30 Juin de l'année N+1). C'est le document le plus fiable pour analyser la sincérité de la gestion.

Budget (6/15)

Approbation du CFU & CA

Mairie de
SAINT VAAST sur SEULLES

DELIBERATION
Commune de
SAINT VAAST SUR SEULLES
Département du Calvados

Séance du 31 mars 2026

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
11	11	11

Date de la Convocation 23 mars 2026
Date d'Affichage 23 mars 2026

En Exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

L'An Deux Mil Vingt-six,
Le trente et un mars mars à vingt heures

Présents : MM & MME André MARIE, Loïc LE ROUESNIER, Antoine COHIER, Guillaume GOURNAY, Régis LEGUAY, Caroline AGNES, Myriam LAVILLE, Clémentine Mouchel ;

Absents excusés : Madame MASSA Laurie (Procuration à M. André MARIE
Monsieur Yohan MORICE (Procuration à M. Loïc LE ROUESNIER

Madame **Caroline AGNES** est désignée **secrétaire de séance.**
Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2026-07 APPROBATION DU CFU 2025

Le Maire n'a pas pris part au vote.

Vu le code général des collectivités et notamment les articles L.2121-21L.2122-21 et 2R.2341 et 2342-12,
Le Maire expose à l'assemblée municipales les conditions d'exécution de du budget de l'exercice 2025
Ayant entendu l'exposé du Maire, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des votants, après en avoir délibéré :

Par 10 voix pour et O abstention :

1- Lui donne acte de présentation faite du CFU lequel peut se résumer selon le feuillet joint en annexe
2- Constate les identités et valeurs avec les indications du CFU relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au aux fonds de roulement de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211406616-20260331-2026-07-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2026

MAIRIE DE SAINT-VAAST-SUR-SEULLES (CALVADOS)

Budget (7/15)

Approbation du CFU & CA (suite)

Réception par le préfet : 07/04/2026
Accusé certifié exécutoire
014-211406610-20260331-2026-07-DE
Accusé de réception

bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3- Déclare ne pas avoir de reste à réaliser

4- Arrête les résultats définitifs tels que résumé en annexe ci-joint

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2025 du Receveur Municipal sont en concordance avec ceux du CFU.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire

André-MARIE

Budget (8/15)

Approbation du CFU & CA (suite)

2026-14

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B

N° SIRET : 21140661600014	**COMPTE FINANCIER UNIQUE**	Département : CALVADOS
Etablissement : CNE SAINT VAAST /SEULLES	**Année 2025**	Poste Comptable: TRESORERIE BAYEUX
Budget : BUDGET PRINCIPAL	**Page n° 1**	Date d'Edition : 07/04/2026

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 31/03/2026 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES : Contre =0	Pour =10 Abstentions =0
Date de convocation :	23/03/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Myriam LAVILLE
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par , Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**218 455,48**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (158 871.09 - 123 441.88)	35 429,21
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	183 026,27
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**-79 508,47**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (200 044.10 - 156 324.99)	43 719,11
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-123 227,58
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	**-79 508,47**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	79 508,47
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	138 947,01
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
LE ROUESNIER Loïc, COHIER Antoine, GOURNAY Guillaume, LEGUAY Régis, AGNES Caroline, LAVILLE Myriam, MOUCHEL Clémentine,

Absents excusés : MORICE Yohan (procuration donnée à M. LE ROUESNIER), MASSA Laurie (procuration à MARIE André) .

Cachet :

Pour expédition conforme
Maire,

014-211406610-20260331-2026-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2026

Budget (9/15)

Approbation du CFU & CA (suite)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211406616-20260331-20260331-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2026

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B

N° SIRET : 21140661600014	**COMPTE FINANCIER UNIQUE**	Département : CALVADOS
Etablissement : CNE SAINT VAAST /SEULLES	**Année 2025**	Poste Comptable : TRESORERIE BAYEUX
Budget : BUDGET PRINCIPAL	**Page n° 1**	Date d'Edition : 07/04/2026

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 31/03/2026 à 20 heures 00

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =0	Pour =10 Abstentions =1
Date de convocation :	23/03/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Myriam LAVILLE
délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par André MARIE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		183 026,27	123 227,58		123 227,58	183 026,27
Opérations de l'exercice	123 441,88	158 871,09	156 324,99	200 044,10	279 766,87	358 915,19
TOTAUX	123 441,88	341 897,36	279 552,57	200 044,10	402 994,45	541 941,46
Résultats de clôture		218 455,48	79 508,47			138 947,01
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	123 441,88	341 897,36	279 552,57	200 044,10	402 994,45	541 941,46
RESULTATS DEFINITIFS		218 455,48	79 508,47			138 947,01

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
LE ROUESNIER Loïc, COHIER Antoine, GOURNAY Guillaume, LEGUAY Régis, AGNES Caroline, LAVILLE Myriam, MOUCHEL Clémentine,

Absents excusés : MORICE Yohan (procuration donnée à M. LE ROUESNIER), MASSA Laurie (procuration à MARIE André) .

Cachet :

Pour expédition conforme
Maire

Budget (10/15)

Approbation du Budget Primitif

Mairie de
SAINT VAAST sur SEULLES

DELIBERATION
Commune de
SAINT VAAST SUR SEULLES
Département du Calvados

Séance du 31 mars 2026

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
11	11	11

Date de la Convocation
23 mars 2026
Date d'Affichage
23 mars 2026

En Exercice : 11 — L'An Deux Mil Vingt-six,
Présents : 10 — Le trente et un mars à 20 heures
Votants : 11

Présents : MM & MME **André MARIE, Loïc LE ROUESNIER, Antoine COHIER, Guillaume GOURNAY, Régis LEGUAY, Caroline AGNES, Myriam LAVILLE, Clémentine MOUCHEL ;**
Absents excusés : Madame **MASSA Laurie, (Procuration à M. André MARIE)**
MORICE Yohan (procuration à M. LE ROUESNIER Loïc)

Madame AGNES Caroline est désignée **secrétaire de séance.**
Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2026-11 : BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil Municipal , après en avoir délibérer, adopte le budget primitif 2026 proposé par le Maire qui s'équilibre aux sommes de :

- **190947,01€** ***en dépenses de fonctionnement***
- **256097,01€ en recettes de fonctionnement soit en suréquilibre**

- **123682,91€** ***en recettes et dépenses d'investissement en équilibre***

Vote à l'unanimité

Saint Vaast sur Seulles, le 31 mars 2026
Le Maire
André MARIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211406616-20260331-2026-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2026

Budget (11/15)

Section Fonctionnement

1 – DEPENSES

Désignation	Montant
11 – Charges à caractère général	90 190,00€
12 – Charges de personnel	17 400,00€
14 – Atténuation des produits	2 760,00€
85 – Autres charges de gestion courante	35 303,60€
66 – Charges financières	2 873,57€
23 – Virement à l'investissement	42 420,44€
Total	**190 947,61€**

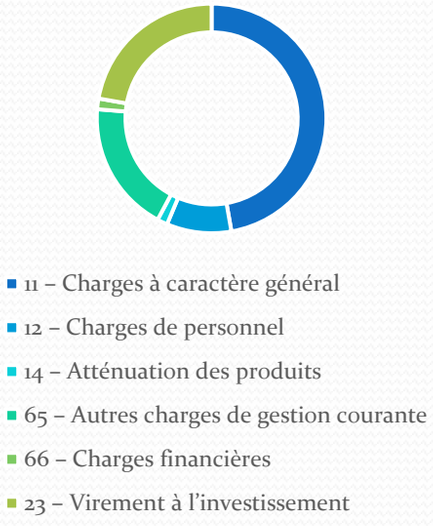

2 - RECETTES

Désignation	Montant
2 – Résultat 2025 reporté	138 947,01€
7032 – Stationnement et location	241,00€
73211 – Attribution de compensation	1 175,00€
732221 – Fonds de péréquation Interco	1 007,00€
73223 – Fonds DMTO	7 500,00€
73111 – Impôts directs locaux	24 712,00€
73118 – Autres contributions	0,00€
73132 – Taxe sur les pylônes électriques	39 828,00€
74111 – Dotation forfaitaire	9 647,00€
741121 – Dotation solidarité rurale	5 245,00€
741127 – Dotation nationale de péréquation	4 621,00€
742 – Dotation aux élus locaux	8 008,00€
74833 – Compensation taxes foncières	166,00€
752 – Revenus des immeubles	15 000,00€
Total	**256 097,01€**

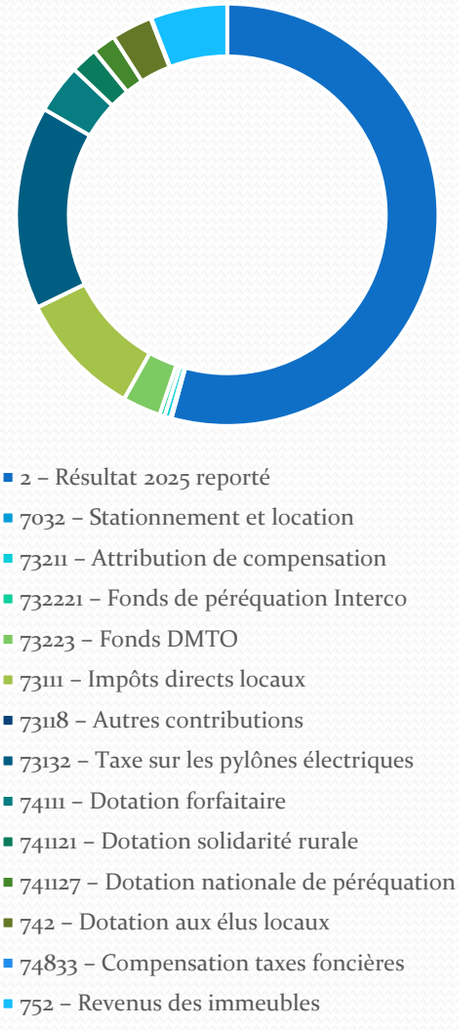

Budget (12/15)

Recettes de Fonctionnement

Avec un total de dépenses de **190 947,61€** et un total de recettes de **256 097,01€**, le budget de fonctionnement présente un **suréquilibre** de **65 149,40€.**

L'article 752 est toujours sous estimé en fonction des réservations des gîtes, de la salle des fêtes et de la Halte Randonneurs. Pour mémoire, en 2025 (charges comprises):

Locations 2025	**Montant**
Gite Petit Domaine	23 824,00€
Gîte de groupe - La Vadastine	14 222,00€
Salle des fêtes - La Vadastine	6 480,00€
La Halte Randonneurs	1 990,00€
Total	**46 516,00€**

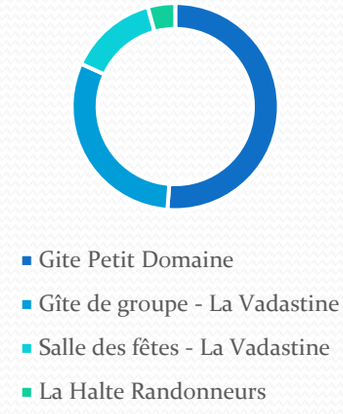

Pour l'année 2026, toujours en sous estimant, nous prévoyons:

Fiscalité 2026	**Montant**
Recette pylônes	39 828,00€
Taxe d'habitation (TFPB)	22 680,00€
Taxe foncière sur le non bâti	1 830,00€
Taxe d'habitation	882,00€
Allocation compensatrice	203,00€
Total	**65 523,00€**

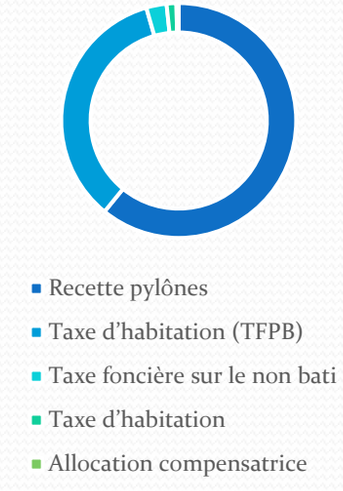

Dotations 2026	**Montant**
Dotation forfaitaire	9 647,00€
Dotation de l'élu local	8 008,00€
Dotation de solidarité rurale	5 245,00€
Dotation nationale de péréquation	4 621,00€
Encaissement gîtes	15 000,00€
Total	**42 521,00€**

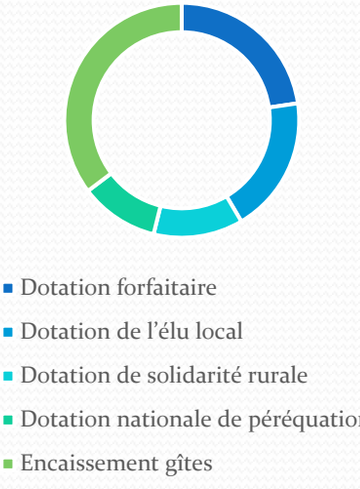

Budget (13/15)

Section Investissement

1 – DEPENSES

Désignation	Montant
1 – Solde d'exécution section Investissement	79 508, 47€
1641 – Remboursement Emprunts	8 138,57€
2131 – Bâtiments publics	31 325,57€
2172 – Aménagement terrain	1 620,00€
2184 – Matériel de bureau	2 500,00€
231 – Immobilisation en cours	590,00€
Total	**123 682,61€**

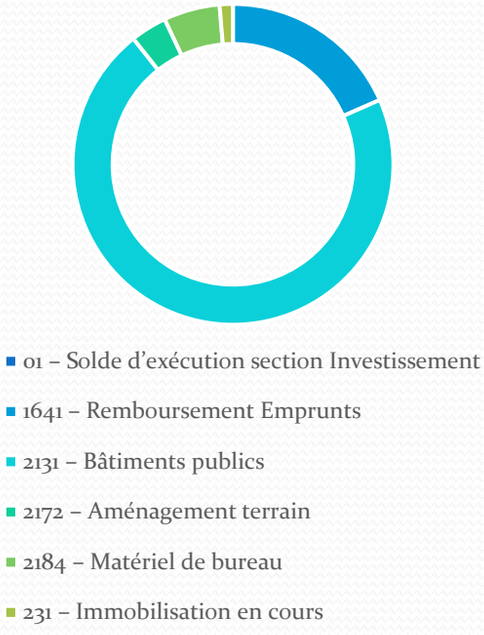

2 – RECETTES

Désignation	Montant
21 – Virement de la section Fonctionnement	42 420,44€
10226 – Taxe d'aménagement	1 754,00€
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	79 508,47€
Total	**123 682,61€**

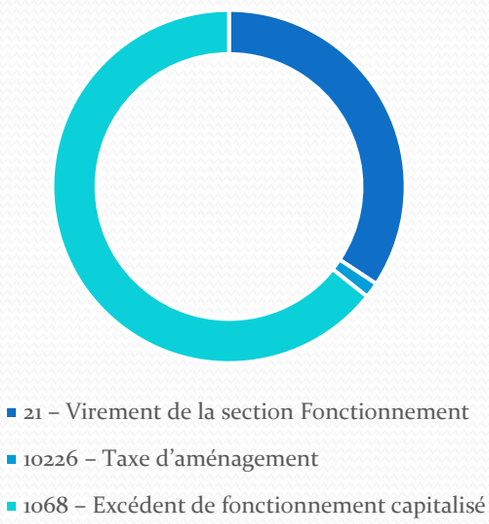

3 – TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2026

- Remplacement de la chaudière à fioul par une pompe à chaleur air-eau 29 884,50€
- Rénovation oratoire de la Vierge (devis 2023) 1 441,37€
- Remplacement clôture de la Halte Randonneur 1 617,71€
- Divers informatique 2 500,00€
- Achat remorque tracteur tondeuse 590,00€
- Economie d'énergie(Isolation plafond + 3 fenêtres) 13 966,42€

Soit un total d'investissement en 2026 de **50 000€.**

Budget (14/15)

Taux d'imposition 2026

Mairie de
SAINT VAAST sur SEULLES

DELIBERATION
Commune de
SAINT VAAST SUR SEULLES
Département du Calvados

Séance du 31 mars 2026

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
11	11	11

Date de la Convocation 23 mars 2026
Date d'Affichage 23 mars 2026

En Exercice : 11 L'An Deux Mil Vingt-six,
Présents : 10 Le trente et un mars à 20 heures
Votants : 11

Présents : MM & MME **André MARIE, Loïc LE ROUESNIER, Antoine COHIER, Guillaume GOURNAY, Régis LEGUAY, Caroline AGNES, Myriam LAVILLE, Clémentine MOUCHEL ;**
Absents excusés : Madame **MASSA Laurie, (Procuration à M. André MARIE)**
MORICE Yohan (procuration à M. LE ROUESNIER Loïc)

Madame AGNES Caroline est désignée **secrétaire de séance.**
Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2026-12 TAUX D'IMPOSITION DES LOCALES DIRECTES 2026

Après en avoir délibéré , sur les informations données par Monsieur le Maire, à l'unanimité les membres du Conseil décident de maintenir les taux de l'an dernier **en taxe Foncière « Bati » taxe Foncière « non bâti » et taxe d'habitation**

Ces taux seront inscrits sur l'état des notifications des taxes directes locales pour 2026 état 1259 :

- **taxe Foncière « Bâti » : 23,60%**
- **taxe Foncière « Non Bâti » : 5,20%**
- **taxe d'Habitation : 8,24%**

A l'unanimité les membres du conseil votent ces taux

Pour extrait conforme au registre
Le Maire

André MARIE

MAIRIE DE SAINT-VAAST-SUR-SEULLES (CALVADOS)

Accusé de réception - Ministère
014-211406616-20260331-2026
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2

Budget (15/15)

Répartition des subventions 2026

Mairie de
SAINT VAAST sur SEULLES

DELIBERATION
Commune de
SAINT VAAST SUR SEULLES
Département du Calvados

Séance du 31 mars 2026

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
11	11	11

Date de la Convocation 23 mars 2026
Date d'Affichage 23 mars 2026

En Exercice : 11 — L'An Deux Mil Vingt-six,
Présents : 10 — Le trente et un mars à 20 heures
Votants : 11

Présents : MM & MME **André MARIE, Loïc LE ROUESNIER, Antoine COHIER, Guillaume GOURNAY, Régis LEGUAY, Caroline AGNES, Myriam LAVILLE, Clémentine MOUCHEL ;**
Absents excusés : Madame **MASSA Laurie, (Procuration à M. André MARIE)**
MORICE Yohan (procuration à M. LE ROUESNIER Loïc)

Madame AGNES Caroline est désignée **secrétaire de séance.**
Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2026-13 REPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS -AIDES

Monsieur le Maire propose d'attribuer les montants ci-dessous, aux diverses associations, et d'ajouter à la liste une aide ponctuelle aux familles qui le demandent pour les activités périscolaires Sur présentation de facture acquittée à hauteur de 30%du montant avec une aide maximum de 150€ par enfant et par année scolaire ;

65134	aides	700€
65748	Lutte contre le cancer	50€
	Association VADASTINE & Jumelage	2755€
	MJC Val de SEULLES	60€
	AINES DU CANTON THUE & MUE	70€
	ADMR Section de Tilly sur Seulles	60€
	Amicale des Maires du Canton	25€
	Union Nationale des Combattants Tilly sur Seulles	80€
	Autres Associations	425€
	Total	*3525€*

Saint VAAST SUR SEULLES le 31/03/2026
Le Maire
André MARIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211406616-20260331-2026-13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/04/2026

Délibérations (1/3)

Evolution emploi adjoint administratif

Mairie de
SAINT VAAST sur SEULLES

DELIBERATION
Commune de
SAINT VAAST SUR SEULLES
Département du Calvados

Séance du 05 juin 2026

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
11	11	11

Date de la Convocation
26 mai 2026
Date d'Affichage
26 mai 2026

En Exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

L'An Deux Mil Vingt-six,
Le cinq juin à dix-neuf heures

Présents : MM & MME **André MARIE Maire, Caroline AGNES et Yohan MORICE Adjoints, Loïc LE ROUESNIER, Antoine COHIER, Guillaume GOURNAY, Régis LEGUAY, Myriam LAVILLE, Clémentine Mouchel.**

Absents excusés : Mme **Laurie MASSA** (procuration à M. André MARIE) et Mme **Elodie SAINT-MARTIN** (procuration à Mme Caroline AGNES).

Madame Myriam LAVILLE est désignée **secrétaire de séance.**

Formant la majorité des membres en exercice.

N° 2026 – 21 Suppression de l'emploi d'adjoint administratif 7,81/35ième et création d'un emploi, à la même date, d'Adjoint administratif 9.81/35ème

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'Adjoint administratif (poste de Secrétaire de mairie) permanent à temps non complet (**7,81 heures hebdomadaires**) en raison d'une augmentation des tâches à effectuer, de leur complexité et d'exigences nouvelles,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211400816-20260605-2026-21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2026

101

Délibérations (2/3)

Evolution emploi adjoint administratif (suite)

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :
La suppression, à compter du **5 juin 2026** de l'emploi permanent **à temps non complet (à 7,81 heures hebdomadaires)** d'Adjoint administratif, au poste de Secrétaire Générale de mairie.

Article 2 :
La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent **à temps non complet, à 9,81 heures hebdomadaires,** d'Adjoint administratif au poste de Secrétaire Générale de mairie.

Article 3 :
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 4 :
Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 :
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Vote (s) pour : 11
Vote (s) contre : 0
Abstention (s) : 0

SAINT VAAST SUR SEULLES, le 08 juin 2026
Le Maire,

MAIRIE de SAINT-VAAST-SUR-SEULLES CALVADOS

André MARIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211408616-20260605-2026-21-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/06/2026

102

Délibérations (3/3)

Modification des statuts du SIVOS

REPUBLIQUE FRANCAISE

2026-16

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal: 11
en exercice: 11
Qui ont pris part à la délibération: 11

Séance du 26 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de Saint VAAST SUR SEULLES , sous la présidence de _M. MARIE André

Etaient présent(e)s Mesdames : Elodie SAINT-MARTIN, Caroline AGNES, Myriam LAVILLE, Clementine MOUCHEL

Messieurs : Loïc LEROUESNIER, Yohan MORICE, Régis LEGUAY, Antoine COHIER, Guillaume GOURNAY

Absent(e) excusée : Madame Laurie MASSA procuration à André MARIE

Délibération n°
Objet : Modification des statuts du SIVOS de Tilly-sur-Seulles

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.5211-17 à L. 5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2.08.2029 portant sur la dernière révision des statuts du SIVOS de Tilly-sur-Seulles ;

Vu la délibération n°2026-01 du comité syndical du SIVOS de Tilly-sur-Seulles en date du 4 mars 2026 décidant le transfert du siège du syndicat dans les locaux de la mairie de Condé-sur-Seulles ;

Considérant que les communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la notification de la délibération du syndicat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- ***D'accepter la modification des statuts du SIVOS de Tilly-sur-Seulles en son article 2***
- ***D'autoriser le maire à signer tout document nécessaire afférent à cette décision***

Vote :	☒ Unanime	☐ Pour : _ _	☐ Contre : _ _	☐ Abstention : _ _

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et ans que susdits

Le 26 Mars 2025
A Saint VAAST sur SEULLES

La secrétaire de séance/ Mme AGNES

Le Maire
André MARIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211408616-20260322-2026-16-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/05/2026

96

Jumelage (1/7)

Bridford / Saint Vaast-sur-Seulles (Mai 2026)

Le comité de Jumelage de Saint Vaast-sur-Seulles a fêté cette année ses **49 ans**. 49 ans de relations avec **Bridford** dans le **Devon** en Angleterre.

Nous avons donc été invités par nos amis Anglais à un 49ème échange le week-end du 15 au 18 Mai 2026. Quinze Vadastins et Vadastines ont répondu favorablement à cette invitation et ont embarqué à Ouistreham le Vendredi 15 à 08h30 en direction de Portsmouth. C'est après quelques démêlés administratifs que le départ a pu se faire. Après 3h de trajet pour rejoindre Bridford dans nos minibus, le comité d'accueil nous attendait comme à l'accoutumé avec enthousiasme.

Après installation dans les familles, rendez-vous était donné dans la famille de **Shina** pour un repas exotique dans une ambiance de retrouvailles, avec des mets quelques peu surprenants. Très belle soirée.

Le Samedi matin des minibus avaient été affrétés pour nous rendre sur la côte pour visiter un château musée, dans un magnifique parc arboré, comme les Anglais aiment et savent nous le montrer. « **Abbaye de Torre** ». Nous rejoignons ensuite le port de **Torquay** pour la traversée de la baie de **Paignton-Brixham** sous une pluie battante. Un excellent repas « Fish and Ship » nous était servi à l'extérieur sur le quai avec vue sur le village et le port de Brixham, l'endroit propice au survol des goélands affamés!

De retour à Bridford, traditionnelle visite chez **Pip MORISSON** pour la réception officielle et discours (Pip toujours apprécié pour son humour politique) avec la participation des habitants et surtout des vétérans de l'Association! Un vrai bonheur de retrouver **Ann CORR,** la maman de **Trevor**, Mme **MAYER**, et bien d'autres…

Le Dimanche, le comité nous proposait une randonnée dans le parc du **Dartmoor**, en longeant la rivière **Teign**. Magnifique promenade qui nous amenait à la photo de couverture. Le repas, qui suivait, était prévu dans une salle du village voisin, copieusement arrosé! Retour à Bridford pour un moment de repos avant le dîner de gala servi à la salle des fêtes, avec un groupe de musiciens très dynamique, nous invitant à danser. Ce fut un moment génial pour les jeunes, les juniors et les seniors.

Mais il faut déjà penser au retour, et là réveil en fanfare, le périphérique est bloqué par des accidents, il faut vite prendre le petit déjeuner à l'anglaise au pub. Moment très attendu, convivial, copieux et plein de nostalgie car il faut se quitter…

Il faut penser maintenant à l'an prochain où l'Association Vadastine organisera le 50ème anniversaire, avec des festivités sur lesquelles nous travaillons déjà.

Jumelage (2/7)

Bridford / Saint Vaast-sur-Seulles (Mai 2026)

A brief history of Torre Abbey and notes about The Gardens.

1196: Torre Abbey founded by Premonstratensian monks. (Norbertines)
300 years of prayers, prosperity and plague.

1534: The pope would not allow Henry VIII to divorce from Catherine of Aragon. The English church separated from the Church of Rome
1539: Henry VIII and parliament ordered the dissolution of the monasteries. Abbey and lands leased to a local knight.
1588: 400 prisoners from the Spanish Armada were imprisoned in the abbey's barn, thereafter known as 'The Spanish Barn'.
1598: Abbey purchased and converted into a grand mansion.

1662: After the restoration of King Charles II, Torre Abbey purchased by Sir George Cary.

1815: After defeat at Waterloo, Napoleon Bonaparte arrived at Torbay on HMS Bellerophon. He acknowledged crowds of sightseers in small boats and received gifts of fruits and vegetables from the Cary's Abbey Gardens.

1930, all the way from 1660**:** After 16 Cary family descendant's were living in luxury, the abbey was sold to Torbay District Council, transformed as an Art Gallery with a gallery of 800 years of historic objects, portraits and art work.

The Gardens: The award winning gardens are managed organically and the mild 'English Riviera' climate enables unusual and tender plants that thrive all year round.

Agatha Christie was born in Torquay and many of her potent, even poisonous, plants are in this section.
The Palm House has plants from all over the world, including rare and endangered species.

The Rockery and **Arid House** have unusual plants, cacti and succulents.
The **Apple Orchard** has old Devonshire varieties for making Cider.

The Medieval Garden is designed on the classical plan - the 'hortus conclusus'. The fountain represents purity of spirit and the garden divided into four sections - medicine, food, herbs and flowers... including plants for dyeing cloth.

Bref historique de l'abbaye de Torre et des notes sur les jardins.

1196 : Fondation de l'abbaye de Torre par des moines prémontrés. (Norbertines)
Trois siècles de prières, prospérité et peste.

1534 : Le pape refuse le divorce d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon. l'Église d'Angleterre séparée de l'Église de Rome.

1539 : Henri VIII et parlement ordonne la dissolution des monastères. L'abbaye et ses terres sont louées à un chevalier local.
1588 : 400 prisonniers de l'Armada espagnole furent incarcérés dans la grange de l'abbaye, qui prit dès lors le nom « Grange espagnole ».
1598 : L'abbaye est achetée et transformée en un grand manoir.

1662 : Après la restauration du roi Charles II, l'abbaye de Torre est achetée par Sir George Cary.
1815 : Après sa défaite à Waterloo, Napoléon Bonaparte arriva à Torbay à bord du HMS Bellerophon. Il a reconnu les foules de curieux massées dans de petites embarcations et reçut en cadeau des fruits et légumes des jardins de l'abbaye de Cary.

1930, tout comme 1662 : Après avoir été habitée dans le luxe par seize descendants de la famille Cary, l'abbaye fut vendue au conseil du district de Torbay et transformée en galerie d'art présentant huit siècles d'histoire, d'objets, de portraits et d'œuvres d'art.

Les jardins: Ces jardins primés sont cultivés selon les principes de l'agriculture biologique et le climat doux de la 'Riviera anglaise' permet à des plantes rares et délicates de s'épanouir toute l'année.
Agatha Christie est née à Torquay et nombre de ses plantes aux vertus puissantes, voire toxiques, se trouvent dans cette section.
La serre aux palmiers abrite des plantes du monde entier, dont des espèces rares et menacées.
La rocaille et **la serre aride** présentent des plantes, des cactus et des succulentes insolites.
Le verger de pommiers propose d'anciennes variétés du Devonshire pour la fabrication du cidre.
Le jardin médiéval est conçu selon le plan classique de l'« hortus conclusus ». La fontaine symbolise la pureté de l'esprit et le jardin est divisé en quatre sections : plantes médicinales, plantes comestibles, plantes aromatiques et plantes à fleurs... incluant des plantes tinctoriales.

Jumelage (3/7)

Discours

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

C’est avec beaucoup d’émotion et de joie que nous sommes une nouvelle fois réunis parmi vous. Depuis maintenant 49 ans, notre jumelage unit nos deux communautés bien au-delà des simples rencontres officielles. Au fil des années, nous avons tissé des liens sincères et précieux. Pour beaucoup d’entre nous, vous êtes devenus bien plus que des amis : vous êtes une seconde famille, à laquelle nous sommes profondément attachés.

Même si nous ne nous retrouvons qu’une fois par an, cette amitié demeure intacte au fil du temps. Chaque rencontre nous donne l’impression de nous être quittés la veille. La distance et le temps n’effacent rien ; au contraire, ils renforcent encore davantage le plaisir et l’émotion de se retrouver.

Nous avons eu la chance de rencontrer des personnes formidables, de partager des moments inoubliables, des rires, des souvenirs, et parfois aussi des épreuves. Certaines de ces belles personnes nous ont malheureusement quittés, mais leur souvenir reste intact dans nos cœurs. Ce soir, j’ai une pensée toute particulière pour Tony et Mary, disparus l’année dernière, et qui ont tant compté dans cette grande histoire d’amitié entre nous.

La barrière de la langue n’a jamais empêché nos échanges. Au contraire, elle nous a montré que l’essentiel se comprend avec le cœur. L’amitié, la générosité, l’accueil et la bienveillance n’ont pas besoin de traduction. Chaque année, nous sommes toujours plus heureux de nous retrouver et de faire vivre cette belle aventure humaine.

L’année prochaine marquera une étape exceptionnelle puisque nous célébrerons le cinquantième anniversaire de notre jumelage. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour être à la hauteur de l’accueil chaleureux et généreux que vous nous réservez à chacune de nos visites.

Merci de nous accueillir avec autant de gentillesse. Merci de continuer à faire vivre cette magnifique amitié entre nos peuples et nos familles. Longue vie à notre jumelage et à notre amitié !

Cheers… et vive notre belle amitié franco-anglaise !

Jumelage (4/7)

Photos

















Jumelage (5/7)

Photos (suite)



















Jumelage (6/7)

Photos (suite)















Jumelage (7/7)

Photos (suite)













Méchoui

Succès pour le traditionnel Méchoui de la Vadastine





Pour son traditionnel Méchoui, l'Association Vadastine « fait le plein pour un rendez-vous gourmand ».

Sous la houlette du Président Antoine COHIER, les bénévoles qui l'ont entouré, Caroline, Myriam, Bernadette, Clémentine, Loïc, Mickaël, Edgar, Doriane, Axel, Esteban et Léonie ne cachaient pas leur satisfaction au soir de cette magnifique journée. Température clémente, nombreux convives, venus des communes voisines accompagnés de leur Maire: Tilly-sur-Seulles, Hottot-les-Bagues, Epinay-sur-Odon, Vendes, etc…

Depuis quelques années, le repas est assuré par M. ALIX traiteur à Cormolain.

A noter cette année, une tombola particulièrement riche en lots fournis par de généreux commerçants et sponsors sollicités par les membres du bureau et qui ont répondu généreusement.

L'histoire du Méchoui a débuté il y a plus de 60 ans. Lorsqu'une poignée de villageois ont décidé de partager un savoir-faire et un savoir-vivre, celui d'un village niché entre Bocage, Bessin et plaine de Caen. Chaque année, grâce au dévouement d'une vingtaine de bénévoles, ce petit village de 180 habitants accueille entre 150 et 220 personnes, venus d'horizons différents qui ne rateraient pour rien au monde ce méchoui. C'est ainsi que quatre générations cohabitent pour donner vie a ce rassemblement festif et gourmand, le dernier week-end de Juin (Dimanche 28)

Cette année notre ami Philippe n'a pu assister à cette manifestation qu'il marquait par sa tenue originale en distribuant généreusement le « trou normand ». Nous l'assurons d'une pensée toute particulière.

Frelons (1/3)

2026 -19

Mairie de
SAINT VAAST sur SEULLES

DELIBERATION
Commune de
SAINT VAAST SUR SEULLES
Département du Calvados

Séance du 05 JUIN 2026

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
11	11	11

Date de la Convocation
26/05/2026
Date d'Affichage
26 mai 2026

En Exercice : 11
Présents : 9

L'An Deux Mil Vingt-six,
Le cinq juin à dix-neuf heures trente

Présents : MM & MME **André MARIE, Yohan MORICE, Loïc LE ROUESNIER, Antoine COHIER, Guillaume GOURNAY, Régis LEGUAY, Caroline AGNES, Myriam LAVILLE, Clémentine Mouchel ;**
Absents excusés : Madame **SAINT-MARTIN Elodie** (Procuration à Mme AGNES Caroline)
Madame **MASSA Laurie** (Procuration à M. André MARIE)

Madame LAVILLE Myriam est désigné **secrétaire de séance.**
Formant la majorité des membres en exercice.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DESTRUCTION DE NIDS DE FRELON ASIATIQUE

Après avoir présenté la nouvelle stratégie de lutte contre le frelon à pattes jaunes, proposée par « FREDON NORMANDIE », Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil départemental a décidé de ne plus subventionner les intervenants dans la destruction des nids.

De ce fait après débat il est retenu que :
* la Commune prendra à sa charge le financement total de la destruction des nids , **sur la voie publique, sur les bâtiments et lieux publics.**
* Pour la destruction des nids sur propriété privée, la Commune prendra à sa charge **30% de la facture présentée par un prestataire dûment habilité, les 70% restant sera à la charge du propriétaire.**

La facturation sera présentée en recouvrement par le Trésor Public.
Vote favorable à l'unanimité

Le Maire

MAIRIE de SAINT-VAAST-SUR-SEULLES (CALVADOS)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211406616-20260605-2026-19-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/06/2026

93

Frelons (2/3)

Quelle stratégie de lutte contre le frelon à pattes jaunes dans le Calvados ?



Plan national 2024
FREDON France – GDS France

Loi du 14 mars 2025
Décret 29 décembre 2025

→ COPIL Régional 2026

→ COPIL Départemental annuel ⟷ Arrêté préfectoral de lutte collective

Stratégie nationale et régionale adoptée :

Enjeux

- Protection des populations
- Protection de la biodiversité
- Protection de l'apiculture

3 Outils complémentaires

- Destruction des nids
- Piégeage de printemps
- Outils de protection des abeilles

QUI FAIT QUOI ?

FREDON NORMANDIE — Organiser, sécuriser et la destruction des nids par la lutte collective, en partenariat avec le Département et les collectivités.

GDS Calvados — Encadrer le piégeage de printemps, référencer et promouvoir des outils de protection des ruchers, basé sur les réseaux apicoles et les collectivités volontaires.

FREDON NORMANDIE

Siège social – 1 rue Léopold Sédar Senghor – 14460 Colombelles
Site de Rouen – 1 avenue Ernest Renan – 76230 Le Grand-Quevilly
www.fredon.fr/normandie
1er réseau d'experts indépendants au service de la santé du Végétal, de l'Environnement et des Hommes

Frelons (3/3)

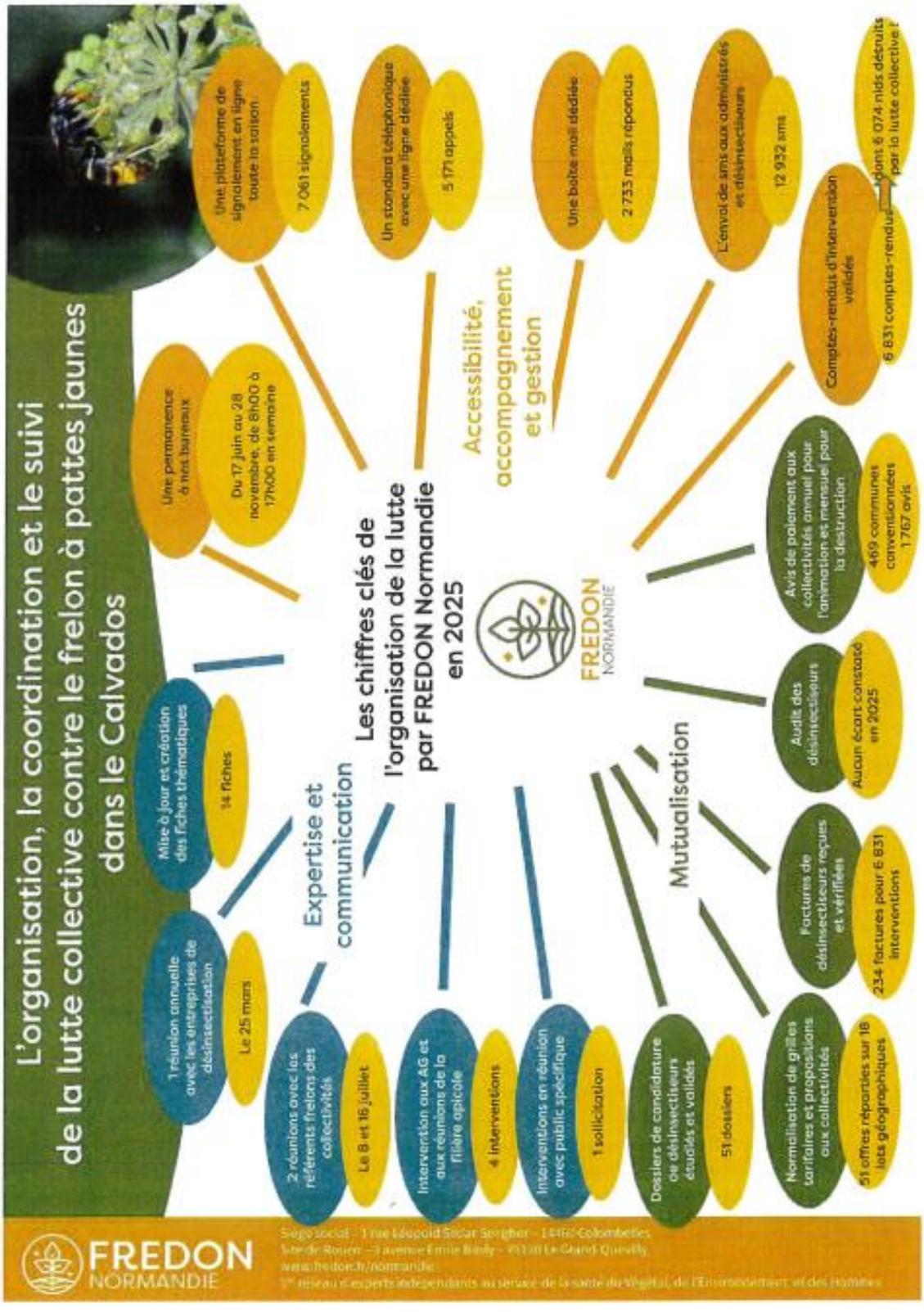
L'organisation, la coordination et le suivi de la lutte collective contre le frelon à pattes jaunes dans le Calvados
Les chiffres clés de l'organisation de la lutte par FREDON Normandie en 2025
FREDON NORMANDIE
Expertise et communication
Accessibilité, accompagnement et gestion
Mutualisation
Une plateforme de signalement en ligne toute la saison
7 061 signalements
Un standard téléphonique avec une ligne dédiée
5 171 appels
Une boîte mail dédiée
2 733 mails répondus
L'envoi de sms aux administrés et désinsectiseurs
12 932 sms
Une permanence à nos bureaux
Du 17 juin au 28 novembre, de 8h00 à 17h00 en semaine
Comptes-rendus d'intervention validés
6 831 comptes-rendus
dont 6 074 nids détruits par la lutte collective
Mise à jour et création des fiches thématiques
14 fiches
Avis de paiement aux collectivités annuel pour l'animation et mensuel pour la destruction
469 communes conventionnées
1 767 avis
1 réunion annuelle avec les entreprises de désinsectisation
Le 25 mars
Audit des désinsectiseurs
Aucun écart constaté en 2025
2 réunions avec les référents frelons des collectivités
Le 8 et 16 juillet
Factures de désinsectiseurs reçues et vérifiées
234 factures pour 6 831 interventions
Intervention aux AG et aux réunions de la filière apicole
4 interventions
Interventions en réunion avec public spécifique
1 sollicitation
Dossiers de candidature de désinsectiseurs étudiés et validés
51 dossiers
Normalisation de grilles tarifaires et propositions aux collectivités
51 offres réparties sur 18 lots géographiques
FREDON NORMANDIE
Siège social : 1 rue Léopold Sédar Senghor – 14460 Colombelles
Site de Rouen : 3 avenue Emile Blondy – 76320 Le Grand-Quevilly
www.fredon.fr/normandie
1er réseau d'experts indépendants au service de la santé du végétal, de l'environnement et des hommes

Contrôle sanitaire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

ars Agence Régionale de Santé Normandie

SMAEP DU VIEUX COLOMBIER

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :

CONTRÔLE SANITAIRE FIXÉ PAR DÉCISION DE L'ARS

MONSIEUR LE PRESIDENT
SMAEP DU VIEUX COLOMBIER
Mairie

14960 SAINT COME DE FRESNE

Prélèvement du : lundi 15 juin 2026 à 13h26
Code Sise du prélèvement 00251215
Installation Unité de distribution LINGEVRES
Nom du point de surveillance PC VENDES
Localisation exacte [illegible]
Commune VENDES

Prélevé par : DOMINIQUE BOUGLE (LABORATOIRE)
Type visite : ROUTINE EN DISTRIBUTION
Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
Couleur (qualitatif)	0 -				
Saveur (qualitatif)	0 -				
Température de l'eau	20 °C				25,00
pH	7,1 unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	0,48 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,50 mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire effectuée par : LABEO Frank Duncombe — Référence laboratoire : E.2026.10373-3

	Résultats	Limites de qualité inférieure	Limites de qualité supérieure	Références de qualité inférieure	Références de qualité supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 n/(100mL)		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélométrique NFU	0,38 NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
Titre alcalimétrique complet	20,5 °f				
Titre hydrotimétrique	22,8 °f				
MINERALISATION					
Chlorures	30,9 mg/L				250,00
Conductivité à 25°C	546 µS/cm			200,00	1100,00
Sulfates	23,0 mg/L				250,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	<20 µg/L				200,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,020 mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,26 mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	13,2 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,010 mg/L		0,50		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES					
Carbone organique total	0,25 mg(C)/L				2,00

Zone desservie

Cette unité de distribution alimente tout ou partie des communes de :

AUDRIEU
BUCEELS
FONTENAY-LE-PESNEL
HOTTOT-LES-BAGUES
JUVIGNY-SUR-SEULLES
LINGEVRES
SAINT-VAAST-SUR-SEULLES
TESSEL
TILLY-SUR-SEULLES
VENDES

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00251215)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Conformément aux dispositions de l'article D 1321-104 du Code de la Santé Publique, cette information doit être portée à la connaissance du public par affichage en mairie. Les résultats sont consultables sur internet:www.eaupotable.sante.gouv.fr

La technicienne sanitaire

Signé

Dominique CHEMIN

Elagage (1/2)

altitude Infra. CALVADOS

Mairie de SAINT-VAAST-SUR-SEULLES
A l'attention de Monsieur Le Maire
Square de Bridford
14250 SAINT-VAAST-SUR-SEULLES

A Colombelles, le 11 février 2026,

Objet : Elagage auprès des réseaux de télécommunications

Monsieur Le Maire

Le Conseil Départemental du Calvados a conclu une Délégation de Service Public le 20 janvier 2012 pour une durée de 29 années afin de déployer, exploiter et commercialiser le Réseau Fibre Calvados Normandie dont Altitude Infra Calvados est titulaire. En parallèle, Orange, opérateur d'infrastructures cuivre, a lancé un vaste plan de démontage du réseau cuivre qui fait du Réseau Fibre Calvados Normandie un réseau sensible pour les services de télécommunications.

La phase de déploiement est arrivée à son terme fin 2024, deux actions majeures doivent être mises en place rapidement : garantir la sécurité du Réseau et assurer à chacun la possibilité de raccordement à la fibre optique.

Comme vous le savez, les réseaux télécommunications aériens connaissent différentes vulnérabilités liées aux intempéries ou à des accidents avec des tiers. Parmi ces vulnérabilités, des études ont identifié que le principal risque pesant sur ce réseau provenait de la végétation haute. Cette situation n'est pas une fatalité et il est possible d'y remédier de façon préventive puisqu'un entretien régulier peut le réduire de manière significative.

Le code des postes et des communications électroniques dispose que les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, le fermier ou leurs représentants **que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public** (Article L.51 du Code des postes et des communications électroniques).

ALTITUDE INFRA CALVADOS
7 Rue Léopold Sédar Senghor 14460 COLOMBELLES
Tél. : + 33 (0)2 50 89 00 01
Siège social : 7 Rue Léopold Sédar Senghor 14460 COLOMBELLES
SASU au capital de 2 000 000€ - RCS Lisieux 538 581 448 - code APE 6190Z - N° TVA Intracommunautaire FR 30 538 581 448

Elagage (2/2)

altitude Infra. CALVADOS

sur le réseau : FIBRE Calvados NORMANDIE

FICHE PRATIQUE L'ÉLAGAGE

LE SAVIEZ-VOUS?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens, peuvent gêner ou empêcher l'accès aux poteaux, voire en cas de frottements ou de chutes de branches, entrainer des dommages de nature à provoquer une interruption des services de communication.

L'entretien des abords de ces réseaux, qualifié d'utilité publique, constitue donc un impératif majeur pour la pérennité des réseaux existants, ainsi que pour la mise en place du Très Haut-Débit.

L'article 85 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République Numérique précise les modalités d'entretien des réseaux de communications électroniques : il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage.

La loi du 23 novembre 2018 (ELAN) a élargi ce dispositif aux réseaux de communications projetés.



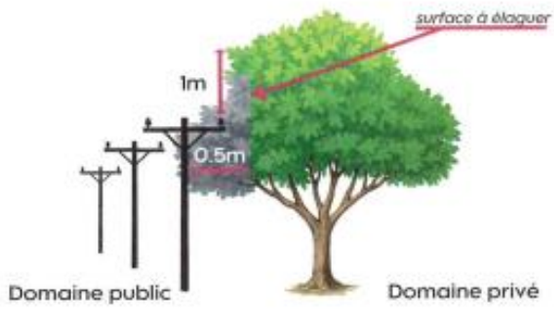

RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Lignes isolées

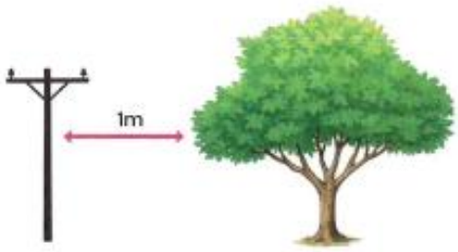

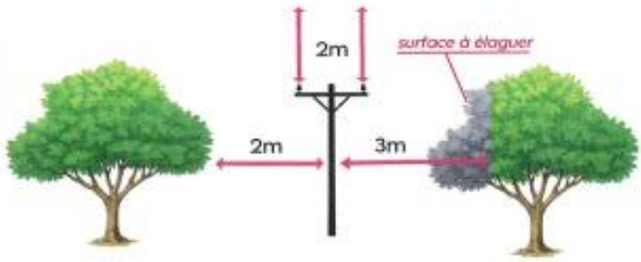

RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Un projet porté par : Calvados LE DÉPARTEMENT — altitude Infra. — Avec les soutiens de : Plan France Très Haut Débit — NORMANDIE

Commémorations du 8 Mai (1/2)

Discours du Maire

Permettez moi de vous remercier pour votre participation pour ce moment de souvenir.

Merci aux portes drapeaux, toujours présents sur mon invitation et je salue tout particulièrement Agathe pour suppléer le Porte Drapeau de Bucéels, notre ami Maurice.

Le 8 Mai est en France un jour férié. Mais bien plus qu'un jour de repos tant convoité, c'est un moment de souvenir et il est de notre devoir de ne pas oublier celles et ceux qui ont contribué à cette victoire. 81ème anniversaire d'une liberté retrouvée. Une liberté qui n'a pas de prix tant les tensions actuelles dans le monde devraient nous faire réfléchir.

Notre petit village a été particulièrement marqué, par le nombre de victimes civiles, et pour les hommes et femmes de ma génération la mémoire reste très vivante. Je tiens particulièrement que cette mémoire soit activement entretenue et je suis touché que les nouveaux membres du Conseil Municipal qui ne connaissent peu ou pas l'histoire du village soient présent pour ce moment de recueillement. Vous témoignez ainsi d'un attachement profond à votre intégration dans ce village et montrez une volonté collective de ne jamais oublier.

En ce jour du souvenir, je suis heureux de voir des jeunes rendre hommage aux millions de victimes civiles et militaires, qui ont œuvré pour la liberté, pour la paix et la défense des valeurs Républicaines. Ces valeurs dont on a tant besoin, que l'on bafoue ou que l'on n'enseigne même plus.

JE remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de cette commémoration et à sa conception. Et je vous remercie tous de votre attention.

« Vive la Paix, Vive la République, Vive la France »

Commémorations du 8 Mai (2/2)

Photos









Hommage

Christophe MOUCHEL
Conseiller Municipal 2001-2026
Décédé le 17 Janvier 2026

Au nom du Conseil Municipal de notre village, je viens adresser un dernier adieu à notre Conseiller, Christophe MOUCHEL, lui apporter un témoignage d'affection, d'admiration, de reconnaissance, à l'élu bien sûr, mais d'abord et surtout à l'homme. C'est mon devoir de rappeler les actions municipales conduites, j'honore sa mémoire et présente mes condoléances à sa famille.



Ce Samedi 17 Janvier, notre ami et collègue nous quittait. Sa maladie, contre laquelle il avait lutté courageusement jusqu'au bout, triomphait. Avec lui disparaît un élu de notre village.

Christophe a été élu Conseiller Municipal en Mars 2001 en remplacement de Cécile, sa maman, qui avait souhaité se retirer, soit un mandat de 25 ans.

Un homme respectueux des autres et attentif à eux; une personnalité toujours accessible, soucieux de m'aider dans cette tâche délicate de Maire, d'abord pour me conforter dans les décisions que j'ai eu à prendre. Christophe était très occupé par son métier d'agriculteur et ne pouvait pas toujours se libérer pour les réunions toujours plus nombreuses, mais il venait soit avant la réunion pour me donner sa vision de ce qui allait être débattu, soit après pour s'informer des décisions prises Ses conseils étaient très pertinents, précis, plein de bon sens.

Militant, homme de terrain et profondément engagé, il croyait en l'action collective et au service de l'intérêt général. Son parcours professionnel à la ferme « La Moissonière » témoigne également de son attachement au monde rural et à ses valeurs.

Il a été notamment l'auteur de la charte communale censée être présentée aux nouveaux habitants pour défendre la cause rurale.

Sur ma délégation il aura eu le plaisir de marier sa fille Flora l'an 2024.

Si mes liens sont étroits avec Christophe, je m'adresse directement à lui, je lui parle avec mon cœur, je lui exprime mes sentiments avec émotion et une profonde sincérité.

Je suis extrêmement ému et ne pensais pas finir le précédent mandat sans lui. Je tiens à exprimer la reconnaissance personnelle et collective pour tout ce qu'il a accompli. « On lui dit merci. »

La Flamme sous l'Arc de Triomphe

Flamme de la Nation

Raviver la flamme est un geste individuel et une démarche collective, une démarche citoyenne et silencieuse entourée d'un cérémonial finement ciselé. Rejoignez-nous sous l'Arc de Triomphe pour témoigner de votre soutien à nos soldats morts pour la France et à nos armées, avec l'inestimable force du silence et du recueillement.

Monument parisien connu dans le monde entier, l'Arc de Triomphe, est construit à la demande de l'empereur Napoléon 1er après la bataille d'Austerlitz pour rendre hommage aux soldats de la Grande armée. Les travaux commencent sous l'Empire en 1806, et s'achèvent trente ans plus tard, sous Louis Philippe en 1836. Le but premier de cet édifice est de perpétuer le souvenir des victoires de l'armée française.

En 1920, juste après la première guerre mondiale, il est décidé d'y placer la tombe d'un soldat inconnu mort pour la France afin d'honorer les quelques 1 400 000 soldats tombés pour défendre la France et parvenir à la victoire. Mais afin que ce soldat inconnu, et pourtant très célèbre ne meure une seconde fois, victime de l'oubli et de l'indifférence, sa tombe est enrichie d'une flamme allumée le 11 Novembre 1923.

Depuis cette date, elle est ravivée chaque soir pour rendre hommage au soldat inconnu et à tous ceux qui sont tombés au champ d'honneur au cours de la première guerre mondiale. L'honneur rendu à ce soldat s'est naturellement étendu à ceux de la seconde guerre mondiale et des conflits qui ont suivi, en Indochine, en Corée, en Algérie et dans les opérations extérieures menées depuis. Désormais, ce sont tous les soldats morts pour la France qui sont honorés sous l'Arc de Triomphe.

Ce ravivage était à l'origine, organisé par les anciens combattants. Mais fort légitimement, des bénévoles, hommes et femmes, non combattants mais pleinement citoyens ont été accueillis pour être commissaires de la Flamme, devenue Flamme de la Nation.

Au milieu du bruit parisien et du vacarme médiatique, participer à cette cérémonie est une démarche immuable que vient faire le chef d'Etat dès qu'il est élu, et que renouvellent tous les soirs de nombreuses associations, écoles, entreprises qui ont postulé pour venir s'incliner devant le soldat inconnu, respecter une minute de silence et raviver la Flamme de la Nation.

Général de corps d'armée Christophe de Saint Chamas
Président de la Flamme



Cérémonie à l’Arc de Triomphe (1/2)

Invitation

Jeudi 04/06/2026

18h30 Ravivage de le Flamme tombe du soldat Inconnu

ARC DE TRIOMPHE

Centre EPIDE de Langres

Collège Roland Garros

Comité du souvenir de la RATP à la mémoire des combattants et résistants

Ecole du haut des Guérines (LETANG-LA-VILLE - 78)

Maire d’Epinay-sur-Odon

Maire de Saint Vaast-sur-Seulles

Union Nat associations aviation légère armée de Terre – Paris – IDF

Union nationale des combattants de Marly-l’Etang (UNC – ELV) – Etang-la-ville

Cérémonie à l’Arc de Triomphe (2/2)

Ce jeudi 4 Juin 2026, la Commune de Saint Vaast-sur-Seulles et la Commune d’Epinay-sur-Odon, représentés par leur Maire ont été appelées à honorer la tombe du soldat inconnu par le ravivage de la Flamme.

Moment d’intense émotion par la solennité de la cérémonie, par le protocole dédié qui restera dans la mémoire de ceux qui l’ont vécu.









Collecte des déchets

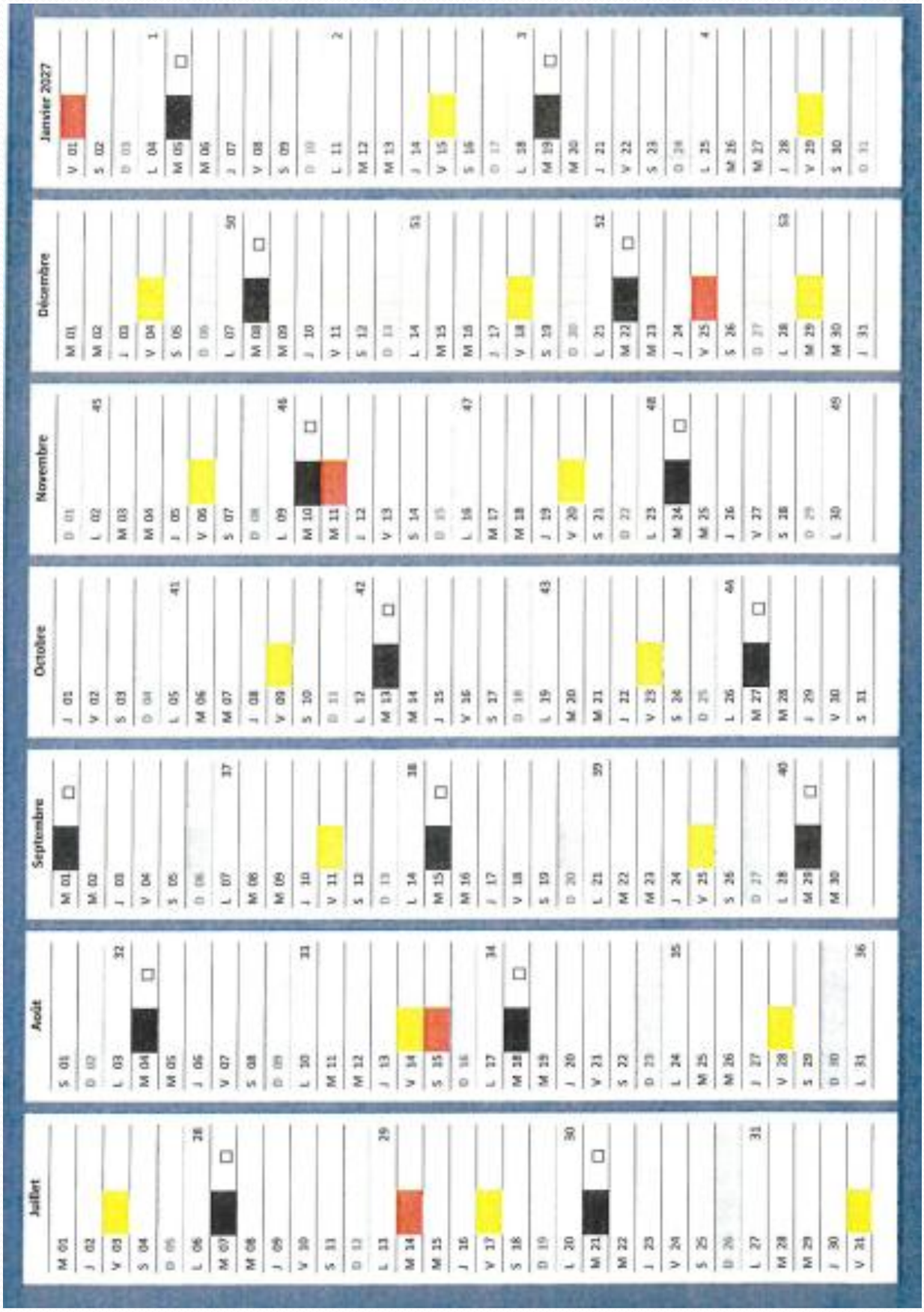

Proposition de réunion 2AH

Une nouvelle opportunité pour les habitants de Saint-Vaast-sur-Seulles : accès à la mutuelle communale de Tilly-sur-Seulles

Dans le cadre de leur coopération au service des habitants, la commune de **Saint-Vaast-sur-Seulles** s'associe à l'initiative portée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de **Tilly-sur-Seulles**, en partenariat avec **2AH – L'ASSURANCE POUR TOUS**.

À l'initiative du Maire de Tilly-sur-Seulles, le dispositif de mutuelle communale est désormais ouvert aux habitants de **Saint-Vaast-sur-Seulles**.

Cette démarche solidaire vise à faciliter l'accès à une complémentaire santé de qualité, à des conditions avantageuses, grâce à des garanties adaptées aux besoins de chacun, quels que soient l'âge, la situation familiale ou professionnelle.

Les objectifs de cette mutuelle communale sont de :

- Faciliter l'accès à une complémentaire santé performante ;
- Lutter contre le renoncement aux soins ;
- Favoriser l'accès aux droits ;
- Préserver le pouvoir d'achat des familles et des seniors ;
- Renforcer la solidarité entre les habitants du territoire.

Afin de présenter ce nouveau dispositif, une **réunion publique d'information** est organisée :

Jeudi 27 août à 18 h 00
à Tilly-sur-Seulles
Salle communale de Tilly sur Seulles

Cette réunion permettra de découvrir les différentes garanties proposées, les modalités d'adhésion et les avantages de cette mutuelle communale. Les représentants de **2AH – L'ASSURANCE POUR TOUS** seront présents pour répondre à toutes les questions des participants et proposer, si besoin, des rendez-vous personnalisés.

La municipalité de **Saint-Vaast-sur-Seulles** invite l'ensemble des habitants intéressés à participer à cette réunion d'information. Cette initiative constitue une nouvelle opportunité d'accéder à une couverture santé adaptée aux besoins de chacun, dans un esprit de proximité, de solidarité et de maîtrise des dépenses de santé.

Un rallye à Saint Vaast

Rétro Moto Côte de Nacre

Le Rétro Moto Côte de Nacre est une association loi de 1901.

Située à Luc-sur-Mer dans le Calvados, à 15 km au nord de Caen, cette Association a vu le jour le 10 janvier 1989.

Son objectif est de rassembler les possesseurs et amateurs de motocycles anciens quelle qu'en soit la marque et de promouvoir ce patrimoine en organisant diverses manifestations : rallyes, bourses d'échange, sorties mensuelles, expositions, etc...

On peut côtoyer au Club plus de 70 marques de motos telles que Motobécane, Peugeot, Monet-Goyon, Alcyon, NSU, Terrot, AJS, BMW, Norton, Ariel, BSA, Gnome et Rhône, Harley-Davidson, Indian, Magnat-Debon, New Map, Puch, Rava, René Gillet, Vespa, Triumph, Zundapp, Ratier, Vincent, Velocette, etc…

A la demande du Président un arrêt de cette association a été programmé à Saint Vaast-sur-Seulles le 14 juin 2026. Environ 148 motos ont défilé sur notre village après une pause à la halte randonneurs, pour le plus grand plaisir des spectateurs massés tout au long du circuit.







Jeux de l’été

Sudoku

Le but du jeu est de remplir la grille avec une série de chiffres (ou de lettres ou de symboles) tous différents, qui ne se trouvent jamais plus d'une fois sur une même ligne, dans une même colonne ou dans une même sous-grille.

								9
		5	7		1			
		4		5	3			
8				4			9	
5	2						3	7
	3			1				8
			8	3		2		
			1		2	8		
6								

2			5		3			9
				2				
4	1						8	5
				6				
		9				8		
6		5		7		3		4
			8		9			
	2			4			6	
	7						9	

	9			5				8
				1		6	7	
2	5							
4			2		3			
		7				8		
			7		6			9
							3	4
	7	8		6				
1				7			8	

Takuzu

Dans le Takuzu®, une règle simple, des 0 ou des 1 mais surtout pas n’importe où !

Le nombre de 0 et de 1 est identique dans chaque ligne et chaque colonne. Pas plus de 2 répétitions consécutives.

1	0				0		0		0
		1	1			1			0
0			1					1	1
0		0			1	1			
						1			
0									
				1					
0			1		0	0			1
1						0			1

1			0		0		1	1	
	0			1			1		0
		1							
				1	1				
									0
	0	0			1				
			1						
1		0							1
1				0					
		0			1		0	0	

						0	0		0
	1				0			1	
	1	1					0		
0						0	0		1
					1				
0				0					1
							1		
1		1		1				0	0
					1	1			0
				1				0	

Jeux de l'été

Mots fléchés

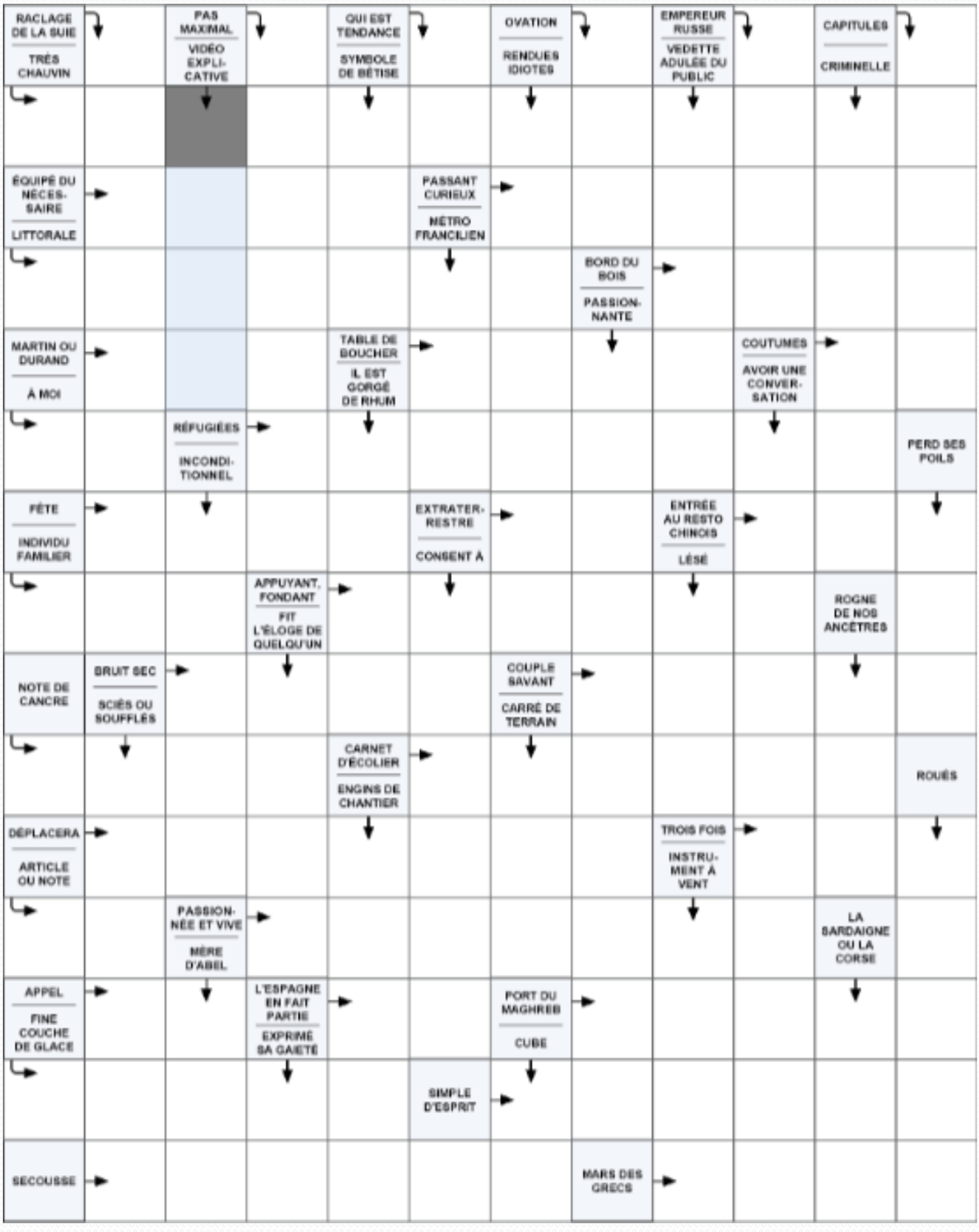

Votre nouveau Conseil Municipal vous souhaite de Bonnes Vacances !!!

